

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DU 142 Dénomination place Madeleine Riffaud (19e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "place Madeleine Riffaud" à l'emprise située à l'angle de l'avenue Simon Bolivar et de la rue Manin à Paris (19^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 20 mai 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "place Madeleine Riffaud" est attribuée à l'emprise située à l'angle de l'avenue Simon Bolivar et de la rue Manin à Paris (19^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO